

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. LE GRANIT**  
**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 5 décembre 2023 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux  
Siège #2 - Nicole Charette  
Siège #3 - Steven Boulanger  
Siège #5 - Sarah Carrier  
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Catherine Demange

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2023-12-182**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points  
suivants: 7.8 Adoption de la structure salariale des employés de la municipalité  
13.4 Résolution d'appui - Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2023
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
  - 4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
  - 4.2 - Rapport du maire
    - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de novembre
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024
  - 7.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
  - 7.3 - Indexation des allocations des élus
  - 7.4 - Registre public des déclarations
  - 7.5 - Vérificateur externe
  - 7.6 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt
  - 7.7 - Demande de commandite - Les Jeux du Québec en Estrie

- 7.8 - Adoption de la structure salariale des employés de la municipalité
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
  - 9.1 - Programme d'aide à la voirie locale- Compensation pour l'entretien des routes locales
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 - Entente de service pour la disposition de matériaux secs
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 12.1 - Adoption - Règlement 2023-10 (milieux humides)
  - 12.2 - Remboursements de taxes foncières - Programme de revitalisation
  - 12.3 - Résolution d'appui - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
  - 12.4 - Demande de dérogation mineure - 330 chemin du Vieux Village
  - 12.5 - Demande au PIIA - 109 rue du Vieux Moulin
- 13 - LOISIRS-CULTURE
  - 13.1 - Demande de remboursements - Programme d'aide aux familles et aux aînés
  - 13.2 - Patinoire - Achat de clôtures
  - 13.3 - Demande de commandite - Piopolis fête l'hiver
  - 13.4 - Résolution d'appui - Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn
- 14 - FINANCES
  - 14.1 - Comptes à payer
  - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2023-12-183

#### **3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2023**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 7 novembre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

#### **4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière**

Séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations mardi le 12 décembre à 19 h.

#### **4.2 - Rapport du maire**

##### **4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de novembre**

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 22 novembre dernier.

## **5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

## **6 - CORRESPONDANCE**

### **6.1 - Bordereau des correspondances**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de novembre 2023 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

## **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2023-12-184

### **7.1 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE** les séances débuteront à 19 h à l'édifice municipal de Piopolis situé au 403 rue Principale ;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

- 16 janvier
- 6 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 13 août
- 3 septembre
- 1 octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires**

La LERM édicte certaines règles relatives à la divulgation par un membre d'un conseil municipal de ses intérêts pécuniaires dont la mise à jour annuelle de sa déclaration.

La greffière-trésorière doit établir un relevé qui indique les noms des membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis le dernier relevé transmis, déposé devant le conseil une déclaration visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, ainsi que ceux qui ne l'ont pas fait (art. 360.2). Le relevé est ensuite transmis, au plus tard le 15 février de chaque année, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-12-185

### 7.3 - Indexation des allocations des élus

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,  
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,  
Et résolu,

**QUE** les allocations des élus seront augmentées de l'ordre de 3.1 %, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada pour la période de référence d'octobre 2022 à octobre 2023;

**QUE** cette augmentation soit effective au 1er janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.4 - Registre public des déclarations

Selon la Loi, le greffier-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique »), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis la dernière année. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit de par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2023-12-186

### 7.5 - Vérificateur externe

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe afin de vérifier les états financiers de la Municipalité ainsi que tout autre document déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2023, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu,

**QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton (bureau de Lac-Mégantic) soit nommée à titre de vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.6 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt

La conseillère Paule Rochette donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 16 janvier prochain, sera adopté le projet de règlement numéro 2024-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt.

Ce projet de règlement a pour objet de régir les taux de taxes sur la valeur foncière, la tarification annuelle pour les services offerts par la Municipalité, le nombre de versements ainsi que le taux d'intérêt décrété pour l'année 2024.

Monsieur le Maire présente le projet de Règlement 2024-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt.

<b>TAXES FONCIÈRES (du 100 \$ d'évaluation)</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Générale	0.6900 \$	0.6900 \$
Sûreté du Québec	0.0668 \$	0.0682 \$
Camion déneigement	0.0195 \$	0.0189 \$
<b>TOTAL TAXES FONCIÈRES</b>	<b>0.7763 \$</b>	<b>0.7771 \$</b>

<b>TAXES DE SERVICES</b>		
Ordures résidentielles (\$/bac)	126 \$	146 \$
Ordures conteneur de 2 verges	1084 \$	1117 \$
Ordures conteneur de 4 verges	1655 \$	1655 \$
Ordures conteneur de 6 verges	1983 \$	1983 \$

Recyclage résidentiel (\$/bac)	19 \$	12 \$
Recyclage conteneur de 2 verges	968 \$	998 \$
Recyclage conteneur de 4 verges	1396 \$	1438 \$
Recyclage conteneur de 6 verges	1684 \$	1734 \$
Plastiques agricoles conteneur de 2 verges	414 \$	427 \$
Plastiques agricoles conteneur de 4 verges	748 \$	771 \$

Matières organiques (\$/bac)	71 \$	53 \$
Matières organiques (gros générateur)	--	--
Boues (vidange aux 2 ans)	114 \$	122 \$
Boues (vidange aux 4 ans)	57 \$	62 \$
Boues (vidange annuelle)	227 \$	244 \$

<b>AQUEDUC ET ÉGOUTS</b>		
Aqueduc fonctionnement réseau 2010 (\$/unité)	106 \$	110 \$
Aqueduc règlement d'emprunt 2002-003 (\$/unité)	0 \$	0 \$
Égout fonctionnement réseau 2010 (\$/unité)	357 \$	339 \$
Aqueduc et égout règlement d'emprunt 2008-12 (\$/unité)	397 \$	400 \$

Le Conseil décrète que les taxes foncières et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux. Le premier versement viendra à échéance le 2 avril 2024, le second versement le 4 juin 2024, le troisième versement le 3 septembre 2024 et le quatrième versement le 5 novembre 2024.

Le taux d'intérêt applicable aux créances municipales impayées est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal du Québec et devient exigible à l'échéance de chacun des versements de taxes.

subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de commandite du Conseil des sports et loisirs de l'Estrie pour les Jeux du Québec.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu,

**D'**autoriser une commandite au montant de 100 \$ pour soutenir les Jeux du Québec.

**QUE** cette commandite soit versée à même le poste budgétaire Subventions et dons - Adm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-12-188      7.8 - Adoption de la structure salariale des employés de la municipalité**

**ATTENDU QUE** le Conseil a confié à M. Benoit Lévesque, M.S.C CRHA, le mandat de procéder à la réalisation de l'équité salariale interne afin de mettre à jour la structure salariale des employés de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** M. Lévesque a présenté au Conseil le résumé de la démarche effectuée pour réaliser l'analyse de l'équité salariale interne et la préparation d'une nouvelle structure salariale ;

**ATTENDU QUE** le comité administratif recommande l'adoption de la nouvelle structure salariale.

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le Conseil adopte la structure salariale présentée par M. Lévesque qui sera mise en application à compter du 1er janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9 - TRANSPORT**

**2023-12-189      9.1 - Programme d'aide à la voirie locale- Compensation pour l'entretien des routes locales**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 8 611 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité de Piopolis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**2023-12-190**

### **10.1 - Entente de service pour la disposition de matériaux secs**

**ATTENDU QUE** la municipalité offre aux citoyens de la municipalité le service de récupération des matériaux secs ;

**ATTENDU QUE** AIM Recyclage Lac-Mégantic a fait parvenir une nouvelle offre de services pour l'année 2024 ;

**ATTENDU QUE** le tarif est établi à 150 \$ la tonne métrique ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite maintenir le nombre de tonnes métriques gratuites à deux tonnes par adresse civique.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer la nouvelle entente déposée par AIM Recyclage Lac-Mégantic pour l'année 2024.

**QUE** l'excédent des deux tonnes gratuites par adresse civique soit facturé aux citoyens qui se prévalent de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

## **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**2023-12-191**

### **12.1 - Adoption - Règlement 2023-10 (milieux humides)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 2006-009 ;

**ATTENDU QUE** la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement ;

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT NO 2023-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT de Zonage no 2006-009 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT », dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**QUE** conformément à l'article 137.2 de sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la MRC du Granit pour son entrée en vigueur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-12-192      12.2 - Remboursements de taxes foncières - Programme de revitalisation**

**ATTENDU** le Règlement no 2017-07 décrétant un programme de revitalisation 2017-2022 en vue de favoriser la construction et la rénovation d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels ;

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,  
Et résolu,

D'autoriser quatre remboursements de taxes foncières aux demandeurs admissibles au programme totalisant 8 084.73\$ pour l'année 2023.

**QUE** cette dépense soit payée à même le poste budgétaire Crédits de taxes - règlement 2017-2022 (02-620-00-999).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-12-193      12.3 - Résolution d'appui - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**ATTENDU QUE** la marge de recul arrière du bâtiment principal, situé sur le lot 5 206 363, est de 10.74 mètres et que la réglementation exige une marge minimale de 15 mètres ;

**ATTENDU QUE** le demandeur veut acquérir une parcelle du lot contigu 6 395 798 zoné agroforestier d'une superficie de 249.5 mètres carrés ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a recommandé cette démarche à la suite d'un refus d'accorder une dérogation mineure ;

**ATTENDU QUE** la demande vise à rendre la propriété du lot 5 206 363 conforme à la réglementation ;

**ATTENDU QU'**il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Piopolis.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité de Piopolis achemine une résolution d'appui au propriétaire pour une demande d'aliénation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à titre résidentiel, une partie du lot 6 395 798.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-12-194      12.4 - Demande de dérogation mineure - 330 chemin du Vieux Village**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure 2023-10-0008 porte sur un assouplissement du règlement de lotissement 2006-010 chapitre 6 SUPERFICIE ET DIMENSIONS DES LOTS, ART. 6.1 NORMES MINIMALES ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment se trouve en zone M-8 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la largeur minimale demandée est de 50 mètres de façade ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est de 15 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'est pas mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot peut être loti conformément à la réglementation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE** le conseil refuse la demande de dérogation mineure # 2023-10-0008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-195

#### 12.5 - Demande au PIIA - 109 rue du Vieux Moulin

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à faire que le lot ait un accès à la voie publique et de faire la coupe d'un érable qui se détériore ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent accès est une servitude de passage sur le lot adjacent ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel d'avoir un accès privé à la propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du PIIA ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis.

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le conseil autorise cette demande en respect du Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 13 - LOISIRS-CULTURE

2023-12-196

##### 13.1 - Demande de remboursements - Programme d'aide aux familles et aux aînés

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a adopté le 14 janvier 2019 le Règlement 2019-03 modifiant le règlement 2017-06 sur le programme d'aide aux familles et aux aînés ;

**ATTENDU QUE** le règlement vise à soutenir les familles dont les enfants participent à des activités de loisir, de culture ou de sport dans la Municipalité de Piopolis ou dans d'autres municipalités de la MRC du Granit ainsi que les aînés qui participent à de telles activités ;

**ATTENDU QUE** les remboursements des volets familles et aînés sont d'un maximum de 500 \$ par personne admissible ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 7 demandes admissibles de remboursement provenant de familles (10 enfants) pour un montant de 3 260.54 \$, et 13 demandes de remboursement provenant d'aînés pour un montant de 1 935 \$.

**ATTENDU QUE** les demandes doivent être accompagnées des documents exigés par la Municipalité, dont une preuve de participation ;

**ATTENDU QUE** le Conseil rembourse une fois par année en décembre les sommes demandées jusqu'à concurrence des montants maximums prévus dans les deux volets du programme totalisant 10 000 \$ ;

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, après avoir reçu toutes les preuves exigibles, à rembourser les montants réclamés totalisant 5 195.54 \$.

**QUE** les montants soient pris à même le poste de dépenses 02-590-00-999 : Politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-12-197      13.2 - Patinoire - Achat de clôtures**

**ATTENDU QUE** la municipalité veut s'assurer de la sécurité des visiteurs du site de la patinoire ;

**ATTENDU QUE** l'installation d'une clôture de type Frost est un choix durable.

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu,

**QUE** la soumission de Inter Clôtures Orford au montant de 8 760.85 \$ plus les taxes applicables soit retenue ;

**QUE** la dépense soit payée à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-12-198      13.3 - Demande de commandite - Piopolis fête l'hiver**

**ATTENDU QUE** la municipalité a une Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de commandite du comité organisateur de la 20<sup>e</sup> édition de Piopolis fête l'hiver.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**D'autoriser** une commandite au montant de 500 \$ pour l'organisation de Piopolis

fête l'hiver.

**QUE** cette commandite soit versée à même le poste budgétaire Subventions pour les loisirs et la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-12-199 13.4 - Résolution d'appui - Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn**

**ATTENDU** la demande de financement déposée par la municipalité de Sant-Augustin-de-Woburn au programme PAFISSPA VOLET 1 pour l'aménagement d'un nouveau terrain de tennis et une surface multisports.

**ATTENDU** que la municipalité de Piopolis ne possède pas ce type d'infrastructure dans sa municipalité ;

**ATTENDU** que la municipalité de Piopolis souhaite bonifier son offre d'activités sportives et de loisirs pour ses citoyens.

**ATTENDU** que les élus de la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn souhaitent que les municipalités environnantes puissent en bénéficier et ce gratuitement.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,  
Et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Piopolis appuie la demande de la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn au programme PAFIRSPA VOLET 1 pour l'aménagement d'un terrain de tennis et d'une surface multisports en béton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 - FINANCES**

**2023-12-200 14.1 - Comptes à payer**

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 - Dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes du mois de novembre 2023 est déposée aux membres du Conseil.

**2023-12-201 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

**16 - VARIA**

Aucun sujet à traiter.

**17 - RAPPORT DES COMITÉS**

**Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux**  
Politique de la famille, des aînés et responsable de la vie communautaire, loisirs et culture, environnement

Comités : Plan vert

**Conseillère # 2 Mme Nicole Charette**

Mairesse suppléante, administration générale, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

**Conseillère # 3 - M. Steven Boulanger**

Dossiers :

Comités :

**Conseillère # 4 : Mme Catherine Demange**

Aménagement, urbanisme et développement, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier**

Voirie et transport, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités :

**Conseillère # 6 : Mme Paule Rochette**

Environnement

Comités : Comité développement local de Piopolis (Cœur villageois, Route des sommets), Plan vert

**Maire : M. Peter Manning**

Gestion des actifs, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

**18 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

2023-12-202

**19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,

**QUE** la séance soit levée; il est 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Emmanuelle Fredette, Directrice générale  
et greffière-trésorière

---

Peter Manning, Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Peter Manning  
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de décembre 2023

Fournisseurs	Description	Montant à payé
931	Avantis Coopérative	Usinage de clefs simple (4x) <u>11,91 \$</u> 11,91 \$
1364	Beauce Sans Fil	Pièces pour maj du Wifi - Camping Ajout pour + couverture - Camping Wifi Temps pour maj du Wifi - Camping <u>2 539,00 \$</u> <u>2 001,48 \$</u> <u>1 793,61 \$</u> 6 334,09 \$
1351	BLRH Inc	Honoraires professionnels - Relations de travail fin du mandat <u>862,31 \$</u> 862,31 \$
1363	Bigis Experts Conseils Inc	Serv prof - Construction nouveau bâtiment pavillon d'accueil au camping Serv prof -Const nouveau bâtiment d'accueil au camping <u>2 000,57 \$</u> <u>2 000,57 \$</u> 4 001,14 \$
1265	CAUCA - Citam	Logiciel - Alertes et notifications de masse <u>2 428,48 \$</u> 2 428,48 \$
954	Centre Régional de Services aux Biblio	Contribution Municipale 2024 - Bibliothèque <u>1 885,83 \$</u> 1 885,83 \$
267	Le Centre du Camion (Amiante) inc.	Filter Kit, Filter ELE, Coolant RE - Inter 2006-2020 <u>735,04 \$</u> 735,04 \$
1218	DHC Avocats	Demande introductive en démolition Location court terme et usage illégal <u>403,57 \$</u> <u>182,84 \$</u> 586,41 \$
1226	Escouade Canine MRC 2017	Frais admin Janvier - Février - Mars 2024 Revenu médaille porte à porte <u>361,58 \$</u> <u>163,81 \$</u> 525,39 \$
42	L'Écho de Frontenac Inc.	Abonnement 2024 <u>35,00 \$</u> 35,00 \$
981	Entrepôt Plancher Design	Tapis entrée 36" - MLG <u>171,77 \$</u> 171,77 \$
1230	Enviro ML Inc.	Citerne Vaccum + opérateur + frais disposition - Eaux usées <u>8 386,88 \$</u> 8 386,88 \$
35	Fédération Québécoise Municipalité	Mise à niveau de la patinoire - seuil TECQ 2019-23 <u>108,30 \$</u> 108,30 \$
66	Infotech	Frais de transport pour comptes de taxes 2024 Contrat de soutien 2024 <u>33,00 \$</u> <u>7 898,78 \$</u> 7 931,78 \$
16	Le Magasin Général	Essence camionnette - 18-12-2023 Café - garage Essence camionnette - 03-01-2024 Essence souffleuse 06-12-2023 Essence camionnette 02-12-2023 Café - garage Essence camionnette 29-11-2023 <u>124,34 \$</u> <u>22,90 \$</u> <u>98,72 \$</u> <u>54,66 \$</u> <u>120,53 \$</u> <u>57,50 \$</u> <u>132,53 \$</u> 611,18 \$
1257	Linde Canada Inc	Location/Bail réservoir propane pour feux - Fourn garag <u>491,04 \$</u> 491,04 \$
1280	Louis Noël	Remboursement Parc National du Mont-Mégantic <u>22,50 \$</u> 22,50 \$
1096	Marché Ami	Essence camionnette 08-12-2023 Essence camionnette 21-12-2023 Essence camionnette 28-12-2023 Essence camionnette 15-12-2023 <u>146,23 \$</u> <u>132,36 \$</u> <u>142,37 \$</u> <u>105,66 \$</u> 526,62 \$
1205	Marie-Christine Picard	Station de lavage - décembre <u>327,66 \$</u> 327,66 \$
1184	Medial Consei Santé Sécurité Inc.	Mise à jour du programme de prévention CNESST Forfait Mutuelle FQM <u>2 069,55 \$</u> <u>582,86 \$</u> 2 652,41 \$
1281	Monique Fortier	Remboursement - Parc national du Mont-Mégantic <u>22,50 \$</u> 22,50 \$
89	Ministre des Finances du Québec	Bail Marina 2024 <u>929,17 \$</u> 929,17 \$

1099	Mla créativité	Échos de Piopolis Édition Hiver 2023-2024	574,88 \$ <u>574,88 \$</u>
88	Municipalité de Marston	Frais déplacement gala Municipalité Riveraine	157,38 \$ <u>157,38 \$</u>
1215	Numérqie,ca	Forfait entourage, hébergement laveton bateau.com	2 513,24 \$ <u>2 513,24 \$</u>
1224	NIXO Experts-Conseils	Conception/ analyse préliminaire Camping municipal	1 390,05 \$ <u>1 390,05 \$</u>
1245	Orbilty	Contrat de service Logiciel décembre 2023 Contrat d'entretien équip et matériel inf déc. 2023	574,88 \$ 459,90 \$ <u>1 034,78 \$</u>
48	Philippe Mercier (1994) Inc.	Vérif du boiler à l'huile qui ne démarre plus - mod de contrôle à faire Remplacement de lumière de rue pour du LED	143,15 \$ <u>1 296,50 \$</u> 1 439,65 \$
111	Pièces d'autos L. Veilleux	Coffre 20" 6 FJIC hose, Boyau forsaflex - Inter 2020+Patinoire Fiting femelle, boyau 2 brins 3/4 - Inter 2020	192,78 \$ <u>120,33 \$</u> 313,11 \$
37	Ressorts Robert-Traction Mégantic	Huile 10W30 5L + frais env. frais contenant Inter 2020 Lave-Vitre, Balai d'hiver 20" Inter 2020 Malo-Mousse 4L, Wypall + absorbant - Fourn Garage	51,23 \$ 94,17 \$ 149,37 \$ <u>294,77 \$</u>
718	Sinto Inc.	Graisse, Cetane 1L, Brake cleaner - machinerie	866,80 \$ <u>866,80 \$</u>
594	Solutions Supérieures - Cherbourg	Essuie-tout, papier hygienique - Produit ménager pour Édifice	141,83 \$ <u>141,83 \$</u>
1085	Soudure et Usinage M.C.	Réparation panneau Inter 2020	488,69 \$ <u>488,69 \$</u>
1077	Vitine Virtuelle	Conception site web Camping / Location mensuel Conception site web Camping / Location mensuel	80,48 \$ 80,48 \$ <u>160,96 \$</u>
1037	Xerox Canada Ltee	Copies tirées du 27 nov au 25 déc 2023	338,53 \$ <u>338,53 \$</u>
<b>Grand total des dépenses à faire approuver</b>			<b><u>49 302,08 \$</u></b>

## Liste des dépenses récurrentes pour le mois de décembre 2023

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	3 719,65 \$ 3 719,65 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises de l'employeur 13125 9590 RP0001	9 765,54 \$ 9 765,54 \$
Acceo Solutions inc	Sauvegarde en ligne - décembre 2023	51,68 \$ 51,68 \$
Bell Canada	Internet de la Halte décembre 2023	104,63 \$ 104,63 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires maire + Station de pompage + Camping	143,64 \$ 143,64 \$
Câble-Axion	Internet bureau + ligne ascenseur (Décembre) Ligne téléphonique + internet - Maison culturelle (Décembre) Internet garage (Décembre) Internet Quai - (Décembre)	253,69 \$ 112,11 \$ 106,82 \$ 109,17 \$ 581,79 \$
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois 01-12-2023 au 01-01-2024	182,81 \$ 182,81 \$
Gisèle Duquette	Remb matériel Métier à tisser - canetteuse électrique Subv éclairage AFÉAS	445,93 \$ 445,93 \$
EnvironneX	Échant 6802712 - Eaux usées Échant 7332354 - Eaux usées Analyse Eau potable - Camping	196,61 \$ 139,70 \$ 51,74 \$ 388,05 \$
Focus	Équipement, activités des lames et épandeur - MTQ Frais mensuel du mois de décembre 2023	128,77 \$ 74,73 \$ 203,50 \$
FQM Assurances	Assurance Municipalité Combinee - Modification police	30,52 \$ 30,52 \$
Harnois Énergies	Diesel 801,5000L a 1,5875L garage 128-12-2023 Mazout 380,1000L a 1,2740L MLG28-12-2023 Mazout 499,4000 a 1,2740L garage 28-12-2023 Mazout 440.6000 a 1,2740L garage 09-01-2024 Diesel 3 253.4000L a 1,5845 garage 09-01-2024 Diesel 2 773,7000L a 2 773,7000 garage 04-12-2023 Mazout 643.3000L a 1,3030L garage 12-12-2023	1 462,92 \$ 556,77 \$ 731,52 \$ 643,86 \$ 5 926,97 \$ 5 215,71 \$ 963,74 \$ 15 501,49 \$
Hydro Québec	Élec du 2023-11-07 au 2023-12-06 Édi syst chauff	514,66 \$ 514,66 \$
MRC du Granit	Facturation Inspecteur bâtiment - novembre 2023 Contribution 2024-2026 - Routes des sommets	3 987,50 \$ 618,24 \$ 4 605,74 \$
Xerox Canada	Location du photocopieur - décembre 32/60	178,00 \$ 178,00 \$
<b>Grand total des dépenses réccurentes</b>		<b>36 387,11 \$</b>
<b>Factures payées au cours du mois décembre 2023</b>		
Administration	Cellulaire 19 nov au 18 déc 2023 Versement REER	55,00 \$ 628,80 \$ 683,80 \$
Voirie	Cellulaire janvier 2024	50,00 \$ 50,00 \$
<b>Grand total des dépenses payées au cour du mois</b>		<b>733,80 \$</b>